

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — Demain, jour de Noël, le Censeur ne paraîtra pas.

AVIS. — MM. les Actionnaires du Journal sont prévenus qu'une Assemblée générale aura lieu dans les bureaux, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}, le 27 décembre 1844, à six heures du soir.

Lyon, 24 décembre 1844.

La vie est un bien si commun qu'en vérité on ne prend guère la peine de la conserver; on semble se demander pourquoi on se donnerait ce souci. La population va toujours augmentant; en vain les réclames trompeuses entraînent-elles sur divers points du Nouveau-Monde des malheureux qui mourront de misère; en vain le soleil d'Afrique emporte-t-il chaque année une foule d'individus venus en Algérie sur la foi de la conquête, puis, arrivés là, ne sachant où trouver du travail, mourant dans les hôpitaux, tombant sur les chemins, derrière les haies, la métropole regorge toujours d'ouvriers. On se dispute le travail; les pauvres aussi se font concurrence pour les travaux manuels. Et pourquoi ménagerait-on la vie des hommes quand les hommes sont si nombreux!

Quand on voit ce qui se passe à Lyon et la mort qui moissonne les ouvriers dans les travaux publics et particuliers, on est tenté de croire que les entrepreneurs de ces travaux se tiennent ce langage, comptent la vie des autres pour rien, considèrent leurs employés comme des machines; encore est-il permis de douter si dans certains cas ils ne mettent pas le prix d'une machine, d'un engin, d'un ustensile au-dessus de la santé, de la vie d'un homme.

Parcourez les ports de la Saône sur lesquels on décharge le moellon et la pierre de Couzon destinés aux constructions de la ville, partout vous verrez des hommes pliant sous le faix. Une pierre est trop grosse pour être portée facilement, qu'importe! on la soulève à trois ou quatre, on la place sur les reins d'un homme, puis on le soutient par les deux bras pour l'aider à gravir les escaliers du port ou la planche inclinée sur la berge. Le malheureux se rompra les reins, fera un effort qui le rendra pour toute sa vie impropre au travail; il y a à l'hôpital une salle pour les blessés; puis il retournera l'hiver prochain végéter et mourir dans la Creuse ou le Puy-de-Dôme. Qui s'en apercevra à la campagne suivante?

Pour empêcher les accidents, il suffirait de se servir d'un bayart et de porter à deux la pierre qu'un homme est forcé de porter seul; mais un bayart coûterait une quinzaine de francs, et les hommes ne coûtent rien; on leur paie leur journée, quand ils peuvent la faire, et tout est dit. L'entrepreneur le plus souvent ne sait seulement pas comment se transportent ses matériaux de la rivière sur la rive; il paie une somme pour chaque toise et n'a pas à s'occuper d'autre chose que de mesurer la pierre qu'on lui livre. Il y a des entrepreneurs de déchargement; c'est à eux que l'administration a le droit d'imposer des règles destinées à préserver la vie des hommes. Elle entretient des inspecteurs des ports qui

pourraient tout naturellement surveiller l'observation des ordonnances.

Levez les yeux sur toutes les maisons que l'on recrépit, travail qui va commencer au printemps prochain; vous verrez des câbles supportant sur une largeur de quinze à vingt mètres deux échelles liées ensemble et sur lesquelles une planche est jetée. Huit ou dix hommes travaillent là sans balustrade, sans garde-fou; que l'un d'eux fasse un faux pas, il tombe de trois ou quatre étages sur le pavé, il se tue et tout est dit, ou bien il s'estropie et en est réduit à mendier son pain. Chaque année, chaque campagne moissonne ainsi à Lyon un certain nombre d'ouvriers, sans que les échafaudages soient ensuite mieux faits ou plus solides. Est-ce que l'administration, sans l'autorisation de laquelle on ne peut ni bâtir ni réparer les édifices, ne pourrait pas prescrire des règles de prudence qui préserveraient la vie des ouvriers? Elle serait, ce nous semble, tout-à-fait dans son droit, et c'est là une question d'humanité qu'il faut enfin aborder. Ses voyers seraient chargés de vérifier les mesures préparatoires et de n'autoriser les travaux qu'après s'être assurés qu'il n'y a nul danger à les exécuter.

La construction du pont du Change a coûté déjà la vie à plusieurs ouvriers, et la semaine dernière un accident terrible y a eu lieu. A qui la faute? sur qui doit peser la responsabilité? Nous l'ignorons; mais si l'autorité préfectorale, si l'autorité municipale avaient nommé des employés spéciaux pour vérifier la solidité des travaux provisoires, pour veiller à la bonne exécution, peut-être eût-on prévenu le malheur irréparable qui est arrivé.

Enfin, il y a quelques semaines, le pont du Collège succombait dans l'épreuve à laquelle ces sortes de constructions sont soumises; plus de vingt ouvriers-employés dans cette fatale expérience ont été précipités dans les flots glacés du Rhône; quelques uns ont été recueillis sur les rives saines et saufs, plusieurs étaient mutilés, d'autres ont été engloutis dans le fleuve qui ne devait rendre que des cadavres. Le lendemain, de malheureuses femmes parcouraient la rive, pleurant et cherchant leurs maris qu'elles ne reverront pas!

On se demande aujourd'hui qui sera responsable du mal causé, de la mort des ouvriers laissant des familles sans soutien; si pour obtenir réparation on s'adressera à l'entrepreneur, à l'ingénieur ou à la compagnie des ponts. Les tribunaux apprécieront, et nous n'avons pas d'avis à émettre sur cette question. Nous ferons remonter plus haut la responsabilité morale de cet événement; c'est pour nous une question publique, et nous croyons que l'autorité a de graves reproches à se faire; il s'agissait pour elle de bien autre chose que de la voirie, grande ou petite. Il résulte d'une lettre de l'ingénieur du pont qu'il avait recommandé les mesures propres à préserver la vie des ouvriers; si l'autorité avait commis un agent public pour veiller à l'épreuve, ces mesures préservatrices n'auraient pas été seulement recommandées, mais impérieusement prescrites, mais prises; des wagons ou des tonneaux auraient été entraînés dans la chute du pont, et des ouvriers n'auraient pas péri.

Les intéressés crieront que faire surveiller les travaux particuliers par un agent de l'autorité, ce serait faire de la tyrannie. Para-

doxe! autant la tyrannie est fâcheuse, autant la règle est nécessaire et le laissez-faire dangereux.—Cela n'a jamais été fait, diront les partisans de la routine.— Nous le savons bien, et c'est précisément pour cela que nous le demandons aujourd'hui afin de prévenir de nouveaux malheurs.—Mais, dira-t-on encore, vous allez imposer des entraves à l'industrie.— Nous en sommes bien fâchés, mais nous ne voyons pas grand mal à cela, si ces prétendues entraves, qui ne seraient en réalité que des mesures de précaution, peuvent préserver les ouvriers de la mort, les entrepreneurs de la ruine. Cherchez à un mal réel un remède meilleur, mieux approprié aux circonstances; nous sommes tout prêts à le discuter, à l'adopter s'il est reconnu bon.

En nous élevant contre l'incurie que nous voyons régner aujourd'hui, nous ne cherchons pas à exciter une classe de la société contre une autre; nous défendons la cause de la justice et de la raison, et nous invoquons la garantie de l'autorité contre l'ignorance, la cupidité ou l'insouciance qui compromettent la vie des hommes.

Nous indiquons à l'autorité son devoir, c'est à elle de déclarer si elle veut désormais le remplir.

Paris, le 22 décembre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

L'opposition, nous avons le regret de le dire, se prépare à commencer la session par une lourde faute. Nous ne savons quelle fâcheuse et déplorable influence la pousse, mais, si le vent ne change pas d'ici au 27, il est bien à craindre qu'elle ne prenne pour son candidat à la présidence M. Dupin.

Nous avons fait connaître que, malgré les articles publiés par les journaux conservateurs contre M. Sauzet, celui-ci serait le candidat du ministère. C'est cet argument qu'invoquent les amis de M. Dupin pour persuader à l'opposition que ce qu'elle a de mieux à faire, c'est de prendre ce dernier sous son patronage. Voici comment ils expliquent leurs raisons. M. Dupin, disent-ils, peut enlever à M. Sauzet, dans les centres, une vingtaine de voix; avec ces vingt voix et celles des diverses fractions de l'opposition, il est certain de l'emporter. Le ministère, malgré tout ce qu'il pourra faire pour M. Sauzet, aura la douleur de le voir succomber. Un échec au début de la session est d'un mauvais augure. N'est-il pas d'une bonne politique de l'infliger au ministère puisqu'on en a les moyens?

Nous comprendrions ce raisonnement si M. Dupin avait jamais appartenu d'une manière sérieuse même à la nuance la plus affaiblie de l'opposition; mais, en vérité, n'est-ce pas lui faire trop d'honneur que de le classer dans la phalange qui avoisine le plus le centre? Nous savons bien que M. Dupin se dit du centre gauche; mais dans quelle circonstance un peu importante a-t-il jamais donné à ce parti la moindre preuve de son adhésion à ses principes et à ses intérêts? Nous défions qu'on en cite une seule; toutes les fois que M. Dupin a voté avec l'opposition, c'est que son vote devait être sans conséquence, c'est qu'il n'y avait pas à craindre que le système en fût ébranlé. Certes, le Journal des Débats avait bien raison de dire il y a quelques jours que si M. Dupin avait voté deux ou trois fois avec l'opposition, il avait voté cent fois avec le parti conservateur.

Ce n'est pas seulement par ses votes que M. Dupin a témoigné ses préférences pour le parti conservateur. Qui ne se souvient que toutes les fois qu'il a été sérieusement en péril, M. Dupin est accouru à son secours pour le sauver? Qui ne se souvient que toutes

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 DÉCEMBRE.

UNE VOIX INCONNUE.

C'était sous le règne du roi Louis XV. Quant au lieu où commence notre histoire, c'est l'Orléanais.

Non loin de la ville qui donne son nom à cette province, et dans une position des plus pittoresques, s'élevait un antique château, appartenant, à l'époque dont il s'agit, au marquis de Bar-Castel. Un parc immense et des prairies l'environnaient. C'était une terre magnifique, d'un revenu considérable, et dont le propriétaire laissait la gestion à un homme d'affaires, qui heureusement était probe et intègre, car, pour lui, il ne descendait jamais lui-même aux détails de l'administration de ses biens.

C'était au mois d'août, et sept heures du matin venaient de sonner. Le marquis de Bar-Castel se réveilla, étendit le bras, et saisissant le gland d'une sonnette qui pendait à la tête de son lit, il le tira, se mit sur son séant, croisa les bras et attendit.

Une porte ne tarda pas à s'ouvrir, et donna passage d'abord à un joyeux rayon de soleil, qui vint égayer l'obscurité de la chambre; puis quelqu'un entra, qui s'achemina vers la croisée, l'ouvrit avec précaution pour ne pas faire trop de bruit, et la clarté d'une magnifique journée vint éclairer cette salle ornée et meublée avec goût et richesses.

Le personnage qui était entré était de taille moyenne; il avait les cheveux grisonnants et une physionomie pleine d'aménité. Il était vêtu de noir. C'était le valet de chambre du marquis, dont il avait servi le père; aussi aimait-il le fils avec dévouement.

Il s'approcha du lit de son maître, et le regarda un instant sans rien dire, d'un air plein du plus affectueux respect.

— Monsieur le marquis veut-il se lever?

— Certainement, Job; quelle heure est-il?

— Sept heures viennent de sonner.

— Et à quel jour de la semaine sommes-nous, Job?

— A mardi, monsieur le marquis.

— Seulement? Le temps passe avec une lenteur désespérante. Je m'ennuie bien, mon pauvre Job.

— C'est ce que monsieur le marquis me dit tous les matins depuis que nous sommes arrivés dans son château. Monsieur le marquis ferait peut-être bien de retourner à Paris. Ce n'est pas que je prétende donner un conseil à M. le marquis.

— A Paris!... par le nom de mon père, j'y mourrais d'ennui à Paris. Là-dessus, il sortit une jambe du lit.

— Si monsieur le marquis voulait voyager? poursuivit Job, dans son désir de trouver une distraction à son maître.

— Voyager? Parbleu! Job, vous avez là une drôle d'idée! vous voulez donc me voir mort?

— Moi!... oh! Dieu m'en préserve, monsieur le marquis.

— Voyager? avoir les reins cassés par le cahotement de quelque vieux coche ou par le trot d'un cheval, endurer la gelée en hiver et le soleil en été, mourir de faim et de soif, être toujours exposé à se faire des querelles avec le premier manant venu, être empoisonné ou rançonné par des gredins d'aubergistes... Sur mon âme! j'aime mieux que le diable m'emporte tout d'un coup.

Job confus ne répondit rien, et monsieur le marquis sortit du lit sa seconde jambe. Job lui avança une paire de jolies pantouffles; le marquis y passa ses pieds, demeura assis sur le bord du lit, et regarda nonchalamment les rayons du soleil qui venaient jusqu'à ses pieds faire briller les fleurs brodées du tapis.

Job prit une riche robe de chambre, et s'avança, la tenant des deux mains, ouverte de manière à ce que son maître n'eût qu'à passer les bras dans les manches; mais il demeura un long moment dans cette position, car celui-ci ne le voyait seulement pas, et disait d'un air rêveur :

— Il y a pourtant des gens auxquels il ne faut que la vue d'un soleil comme cela pour les rendre joyeux. Moi, tout m'ennuie; j'aime mieux la pluie.

Job se plaça devant lui, de manière à intercepter les rayons du soleil avec sa robe étendue.

— Ah! tu es là, Job? dit le marquis revenant à lui et endossant la robe.

Puis il marcha à la fenêtre, jeta un coup d'œil au dehors, se retourna, et s'écria en soupirant :

— Mon pauvre Job, je m'ennuie diablement!

Job, qui avait été rebuté, n'osa rien dire.

Le marquis fit trois tours de sa chambre. Chaque fois qu'il passait devant son domestique, celui-ci s'inclinait et disait :

— Monsieur le marquis a-t-il quelque chose à m'ordonner?

Mais il n'obtenait point de réponse.

Enfin la figure du marquis prit un air de mauvaise humeur, et, s'arrêtant au milieu du quatrième tour :

— Parbleu! Job, disait-il, vous êtes bien ingrat.

Et, plaçant ses mains derrière son dos, il se mit à considérer, les sourcils froncés, le pauvre diable, qui demeurait les yeux baissés et tout aba-

sourdi de cette brusque et injuste accusation.

— Moi, monsieur le marquis! murmura-t-il.

— Oui, vous, Job! Vous savez combien mon père vous aimait, combien moi-même je vous suis attaché; eh bien! vous me voyez dépérir, me consumer d'ennui, et vous restez impassible; vous ne me diriez pas un mot, vous ne me donneriez pas un conseil. En vérité, Job, vous êtes d'une nature bien insouciant et bien froide!

Job, qui méritait si peu ce reproche, répondit timidement :

— Mais, monsieur le marquis, il n'y a qu'un instant que...

Le marquis, dont l'expression de figure avait subitement changé, reprit sur un ton plus doux :

— Ne me parlez pas, Job; je sais ce que vous voulez dire. Croyez-vous donc que j'ignore que vous êtes un bon et digne serviteur, et que vous m'aimez autant que vous avez aimé mon père? C'est une chose que je sais fort bien, Job, et qu'il est inutile de me rappeler; car c'est me faire sentir en même temps combien je suis impuissant à récompenser votre attachement et votre dévouement.

— Oh! monsieur le marquis... assez! dit le pauvre Job ému jusqu'aux larmes.

— Non, Job; je ne saurais le dire trop, car c'est l'exacte vérité, et réellement je suis humilié quand je pense que, pour ton dévouement, je ne te donne que de l'argent.

— Vous êtes si bon! si bon pour moi, monsieur le marquis! murmurait Job attendri.

— Eh bien! mon vieux Job, là, entre nous, quand tu me vois si triste, ne pourrais-tu pas chercher quelque moyen de me distraire? Tu as presque le double de mon âge, Job; tu as de l'expérience; tu es sensé, raisonnable; pourquoi ne viens-tu pas un peu à mon aide?

— Ah! monsieur le marquis, Dieu sait si je voudrais vous donner la gaîté qui vous manque; mais je ne suis qu'un vieillard à l'esprit usé. Comment vous donnerais-je un conseil, à vous qui avez tant d'intelligence et de génie!

— Allons, voilà que tu me flattes à présent!

— Ah! monsieur le marquis, que diriez-vous donc si je disais, moi, tout ce que je pense de vous? Tenez, c'est la solitude qui vous mine; si monsieur le marquis voulait voir du monde, il serait partout aimé et admiré, et cela le rendrait heureux.

— Mais qui diable veux-tu que je voie dans ce château où je suis seul?

— Mais, monsieur le marquis, il y a dans les environs d'excellentes familles nobles qui dans ce moment habitent leurs châteaux; tenez, monsieur le marquis, par exemple, il y a le comte de...

— Assez, assez, Job! je n'en veux pas entendre parler; je déteste ces

les fois que quelque manœuvre habile de l'opposition a compromis l'existence du cabinet, M. Dupin est subitement intervenu, comme le *Deus ex machina*, et que le cabinet a survécu? M. Dupin donnait à l'opposition une sorte de satisfaction en frappant à coups redoublés sur le dos de M. Guizot, et l'opposition, étourdie et déconcertée, oubliait sa manœuvre, et l'amendement présenté par elle et qu'on allait mettre aux voix était abandonné au moment même où peut-être le ministère allait en être blessé à mort. Depuis quatre ans, il ne s'est pas passé une seule session sans que M. Dupin ait joué à l'opposition le tour de la dérouter au moment où elle allait atteindre son ennemi et faire la curée.

Mais, dira-t-on encore, M. Dupin s'est très-bien montré l'année dernière dans la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire. Les amis de l'Université ont trouvé en lui un concours précieux et puissant, et il faut lui tenir compte de ce qu'il a fait dans cette circonstance pour le plus grand bien de la société. Nous concédons très-volontiers que M. Dupin est un adversaire des jésuites, et nous l'en félicitons. Mais depuis quand donc suffit-il de crier à bas les jésuites pour être considéré comme un héros par l'opposition? C'est sans doute très-bien de ne pas vouloir que l'éducation publique tombe aux mains de ces accapareurs; mais cela peut-il suffire pour obtenir un brevet de patriotisme et avoir droit aux sympathies d'un parti qui condamne tout l'ensemble de la politique dont M. Guizot est l'instrument? Non, mille fois non!

Du reste, les motifs qu'on fait valoir aujourd'hui en faveur de M. Dupin, on les a déjà fait valoir l'année dernière, et ils n'ont pas convaincu alors l'opposition qu'elle devait abandonner tous ses principes et se renier en quelque sorte elle-même pour se faire la très-humble servante d'un homme qui ne l'a jamais ménagée, et qui, le lendemain du jour où il arriverait à la présidence porté par elle, lui témoignerait sa reconnaissance en l'insultant. Nous espérons que cette année il en sera de même. Nous ne sommes que très-faiblement attirés vers M. Dufaure, nous avons eu souvent bien des reproches à lui adresser; mais certes, malgré tous nos griefs, si nous avions à choisir entre lui et M. Dupin, nous n'hésiterions pas un seul instant.

Nous ne voulons pas, au surplus, imposer M. Dufaure à l'opposition. Nous croyons qu'après tout, ce qu'elle a encore de mieux à faire, c'est de porter ses voix sur l'homme qu'elle a jusqu'à présent considéré comme son chef, et entre les mains duquel elle demanderait que le pouvoir fût remis, si elle avait le droit d'exprimer à cet égard sa volonté. Que s'il lui répugne d'exposer de nouveau le nom de l'honorable M. Barrot à un échec, qu'elle s'abstienne: qu'elle reste paisible spectatrice de la lutte qui va se passer entre M. Dupin et M. Sauzet, entre le ministère et des journaux qui dépendent encore plus de la cour que de lui. Il n'y a, à notre avis, que cette attitude qui soit digne d'elle et des principes qu'elle représente.

— Le *Journal des Débats* persiste aujourd'hui dans la candidature de M. Dupin. Ce personnage est toujours pour lui le président par excellence. Il conseille à la gauche de porter M. Odilon Barrot et au centre gauche de donner ses voix à M. Thiers; mais pour rien au monde il ne voudrait leur abandonner M. Dupin. C'est son bien, c'est la propriété du parti conservateur, et il ne souffrira pas qu'on y touche.

Le *Journal des Débats* s'efforce ensuite de se justifier du reproche qu'on lui a fait d'avoir été un peu brutal dans le jugement qu'il a porté sur M. Sauzet. On dirait vraiment qu'il veut conserver ses entrées à la présidence pour le cas où M. Sauzet l'emporterait encore sur M. Dupin.

Tous ces débats sont assez mesquins, et il est à souhaiter que l'opposition ne s'y associe pas. Elle a bien autre chose à faire que d'aller prendre son candidat à la présidence dans le camp du parti conservateur.

— M. Auguis, député, conservateur de la bibliothèque Mazarine, est mort hier, à l'âge de 59 ans. Un député de l'opposition faisait ainsi ce matin son oraison funèbre: « C'est une perte pour nous au vote par assis et levé; c'est une perte pour le ministère au vote du scrutin. » C'était l'expression d'un fait qu'on ne contestait plus depuis long-temps au Palais-Bourbon, car vingt fois les députés qui votaient près de M. Auguis, et qui l'avaient vu se prononcer dans un sens sur une proposition étant à sa place, s'apercevaient qu'il mettait ensuite dans l'urne une boule d'une couleur indiquant un vote contraire. Ils avaient fait cette observation avant même que M. Auguis eût accepté les fonctions de bibliothécaire de son ami, M. Villemain. Il avait toujours persisté, du reste, à siéger à l'extrême gauche, malgré l'invitation, plusieurs fois et à diverses reprises formulée en termes peu courtois par ses voi-

sins, de quitter sa place, dont l'occupation était un non-sens.

M. Auguis était, du reste, un travailleur. Chaque budget trouvait en lui un critique quelquefois utile, bien que ses questions et ses observations fussent parfois minutieuses à l'excès.

Les électeurs de Melle l'avaient réélu après sa nomination aux fonctions de conservateur de bibliothèque. Ils l'aimaient en dehors des considérations politiques, et craignaient de lui faire de la peine en l'abandonnant. Ils ont payé leur dette envers lui. N'en ont-ils pas une autre à payer à la nation en envoyant à la chambre un homme qui ne pactise pas avec le transfuge de Gand?

— La session n'est pas encore commencée, et déjà l'on annonce que cette année elle ne durera pas au-delà des premiers jours de mai. La pensée du ministère serait de presser l'expédition des travaux parlementaires, afin de pouvoir faire les élections dans le courant du mois de juillet prochain.

Tous les documents relatifs au budget sont à l'impression, et l'imprimerie royale s'est engagée à terminer toute la besogne pour le 4 janvier prochain. Le cabinet saisirait donc la chambre du budget immédiatement après la discussion de l'adresse; on en précipiterait le plus possible l'examen dans les bureaux et dans la commission, et pendant ce temps la chambre s'occuperait de la loi sur l'instruction secondaire et de quelques projets de loi de chemins de fer. On lui ferait ensuite voter le budget, et on ne lui en demanderait pas davantage.

Nous ne sommes pas surpris que le ministère caresse ces projets, mais nous doutons fort que les circonstances lui permettent de les réaliser.

— Voici quels ont été les présidents de la chambre des députés depuis la révolution de juillet 1830:

1830 : Jacques Laffitte, élu par 245 voix sur 256	
1830 : Casimir Périer, 174	218
1831 : Girod (de l'Ain), 181	358
1832 : M. Dupin aîné, 234	376
1833 : Idem, 221	292
1834 : Idem, 220	299
1835 : Idem, 247	321
1836 : Idem, 164	278
1837 : Idem, 188	307
1838 : Idem, 213	348
1839 : Idem, 183	365
1839 : M. Hippolyte Passy, 223	431
1840 : M. Sauzet, 212	418
1840 : Idem, 172	274
1841 : Idem, 220	390
1842 : Idem, 193	309
1843 : Idem, 168	307

Le *Siècle* et le *Constitutionnel* ne se sont pas encore expliqués au sujet de la présidence. Nous désirons qu'ils ne tardent pas trop à nous dire leur pensée à cet égard. En attendant, nous avons lu avec plaisir dans le *Commerce* un article où la candidature de M. Dupin est combattue par des raisons qui nous paraissent décisives. Nous citerons un extrait de cet article.

« Pourquoi le château, dit le *Commerce*, désire-t-il si fort le succès de M. Dupin? Ici nous reconnaissons que le champ est ouvert aux conjectures. Nous croyons, nous, que M. Dupin s'est engagé à soutenir la dotation. Nous calomnions, dit-on, M. Dupin. Soit, il ne tient qu'à lui de nous confondre: qu'il déclare qu'il est et sera opposé à toute loi de dotation. Le moyen est bien simple, mais M. Dupin ne l'emploiera pas; car, si, en faisant une semblable déclaration, il avait la petite satisfaction de nous convaincre, il aurait à coup sûr le grand chagrin de n'être pas élu président.

» Mais si M. Dupin ne veut pas nous répondre, pourquoi a-t-il la prétention d'être le candidat de l'opposition? La question que nous lui adressons est-elle sans importance? Il n'y en a pas de plus grande dans le moment présent.

» Il faut dire les choses comme elles sont, dût la vérité être importune. Tous ceux qui ont la moindre notion du monde politique savent qu'aujourd'hui non seulement la présidence, mais le ministère sont au concours; ceux qui apporteront la dotation, quels qu'ils soient, en seront les maîtres. L'opposition possède donc en ses mains une pierre de touche dont l'effet est infailible, et qui lui permet de distinguer aussitôt ceux qui la soutiennent momentanément, par ambition, de ceux qui lui sont attachés par principes. Quelle leur pose à tous cette question simple et catégorique: *Êtes-vous, oui ou non, adversaires du principe de la dotation?* Il ne s'agit pas de répondre que la dotation est inopportune, qu'elle est imprudente, que le moment est mal choisi, que la manière de procéder est maladroite; non pas. Il s'agit de dire en termes

explicités et clairs que la dotation est *en elle-même* inacceptable. » C'est cette question solennelle que nous prions l'opposition de poser à M. Dupin avant de lui donner ses suffrages. »

Voici quelques détails sur le projet de loi des caisses d'épargne qui s'élabore en ce moment:

En premier lieu, le maximum des dépôts serait désormais réduit à deux mille francs; toutefois, le crédit ouvert à chaque déposant pourrait être porté à trois mille francs par l'action des intérêts composés. Une fois cette limite de trois mille francs atteinte, il ne serait plus tenu compte des intérêts composés, et le déposant n'aurait plus droit qu'aux intérêts simples. Dans le cas où un déposant serait resté cinq ans sans réclamer ces intérêts, il serait frappé de déchéance, conformément à l'article 2277 du code civil, et à ce qui se pratique au trésor pour les semestres de la rente.

En second lieu, chaque déposant ne pourrait verser, pour la première fois, au-delà de trois cents francs. Les autres versements ne pourraient excéder cent francs par semaine.

Quant aux remboursements, ils ne seraient plus immédiatement exigibles. Le terme en serait étendu à deux mois, et encore, sauf certains cas spécifiés, ne pourrait-on pas obtenir en deux mois le remboursement de plus de cinq cents francs.

Quelques exceptions sont, dit-on, formulées en faveur des militaires des armées de terre et de mer, et des associations de secours mutuels.

Enfin, tout déposant dont le crédit serait de somme suffisante pour acheter une rente de dix francs au moins pourrait obtenir, sur sa demande, par l'intermédiaire de l'administration locale et sans frais, la conversion de son titre en une inscription au grand-livre.

Nous avons annoncé que M. Laurent, sous-préfet de Neufchâteau (Vosges), venait d'être nommé à la sous-préfecture de Louhans (Saône-et-Loire). C'est, à ce qu'il paraît, par suite d'une disgrâce que ce changement vient d'être imposé à M. Laurent, à qui sa qualité de fonctionnaire n'avait point fait oublier, assure-t-on, les principes de la révolution de juillet. Voici comment on explique cette disgrâce:

M. Coste, député de Neufchâteau, n'a été nommé qu'à une voix de majorité et après trois tours de scrutin. Son concurrent n'appartenait pas à l'opposition: c'était M. de Marmier, petit-fils de M. le duc de Choiseul, et fils de M. le duc de Marmier, le premier duc que le système ait créé depuis que la pensée lui est venue de nous refaire une noblesse. On sait que M. le duc de Marmier est un des députés ministériels les plus dévoués et les plus ardents, et il n'y a aucune raison de supposer qu'à la chambre son fils eût tenu une autre conduite que lui. M. le sous-préfet de Neufchâteau ne croyait donc pas mal faire en appuyant M. de Marmier, et il est très probable que si ce candidat eût été nommé, le ministère se serait accommodé de son vote tout aussi bien que de celui de M. Coste. Mais M. Coste ayant été préféré, c'est à lui que le ministère doit faire sa cour, c'est pour lui qu'il doit réserver toutes ses prévenances. Donc, pour complaire à M. Coste, qui se plaignait amèrement d'avoir été mal servi, lors de son élection, par son sous-préfet, et qui pouvait craindre qu'à une élection prochaine son concurrent, grâce à la mollesse ou à la complicité active de l'administration, ne prit sa revanche, on a enlevé M. Laurent à la sous-préfecture de Neufchâteau, où sans doute il a été remplacé par un homme entièrement dévoué à M. Coste.

Ce n'est pas de son plein gré que le ministère se résigne à des actes semblables; mais si vous lui en demandez l'explication, il vous dira que sa majorité est trop faible pour qu'il puisse courir le risque de mécontenter le moindre de ses amis, et qu'à tout prendre, il vaut encore mieux commettre une faute administrative, en enlevant, sans aucun motif raisonnable et avouable, un sous-préfet à un arrondissement, que de s'exposer à perdre une voix.

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

Chronique.

Ces jours derniers, une grande question s'est agitée devant la seconde chambre du tribunal civil de notre ville, présidée par M. Ranvier de Bellegarde, doyen des Juges, M. le président Seriziat s'étant récusé. M. Bussy, propriétaire de la maison, quai Saint-Antoine, où se tient le Cercle Musical, demandait, contre M. Benjamin Robert, principal locataire, et contre le Cercle Musical, la

visites de voisinage, ces parties de campagne et les mille intrigues qui s'en suivent. Je fais la ruse, la duplicité, et par conséquent le monde. Je me suis sauvé de Paris pour cela; ce n'est pas pour y retomber à la campagne. Je préfère encore m'ennuyer tout seul: n'en parlons plus.

— Comme il plaira à monsieur le marquis.

Et ce dernier se laissa tomber nonchalamment sur un sofa. Job allait se retirer, il l'appela:

— Job, tu vas ouvrir mon secrétaire, et tu verras sur le devant un papier sur lequel j'ai écrit deux strophes de vers; tu me donneras ce papier. Pendant que Job remplissait son intention, il poursuivit:

— Je me sens en verve d'en faire une troisième. Rimer est la seule distraction que j'éprouve en ce monde, oui, la seule, Job, et je suis assez content de mes dix premières strophes. Je les ferai voir à Desmahis quand je retournerai à Paris. Je gage qu'il en sera content. Eh bien! mon papier, Job?

Job cherchait, furetait, et ne trouvait rien.

— Je ne le trouve pas, monsieur le marquis.

— C'est impossible! il était sur le devant, au-dessus de tout.

— Si monsieur le marquis veut voir lui-même, il pourra se convaincre qu'il n'y est pas.

— Allons, voyons!

Il se leva et chercha.

— C'est encore une négligence de votre part, monsieur Job; vous l'aurez jeté ou brûlé, que sais-je? On dirait, en vérité, que vous cherchez tout ce qui peut me contrarier.

Job devint triste et ne dit rien.

— Il est perdu! bien perdu! les deux meilleures strophes que j'eusse faites! Si au moins je pouvais me les rappeler! Voyons.

Et il se laissa tomber sur le sofa, ferma les yeux, posa un doigt sur son front, et dit lentement les quatre vers suivants:

Chacun a son rêve;

Chaque voix vers Dieu

Et prie à son élève

Pour former un vœu.

— C'est très-bien, mais que vient-il après?

Job était resté là, immobile, priant Dieu que M. le marquis pût retrouver dans sa mémoire les deux strophes perdues.

M. le marquis fit un geste d'impatience, ouvrit les yeux, aperçut Job et lui dit:

— Vous voyez toute la peine que me donne votre négligence; un enfant n'est pas plus étourdi que vous, Job.

Puis il ferma les yeux, et chercha de nouveau la suite de sa strophe, mais inutilement. Il se redressa et donna un grand coup de poing sur le

sopha en criant:

— Que le diable vous emporte, Job! Les voilà perdues, perdues à jamais! Tout est contre moi, tout, et même vous, Job; je ne me serais jamais attendu à cela de votre part! Allons, j'y renonce... Oh! que je m'ennuie! que je m'ennuie!

Et il se mit à se promener à grands pas.

Job, tout confus, allait se retirer; il revint sur ses pas et dit humblement:

— J'oubliais de dire à monsieur le marquis que Thibault m'avait dit...

— Qu'est-ce que Thibault?

— Le jardinier de M. le marquis.

— Ah! ah! fort bien!... Eh bien! que dit Thibault?

— Il dit qu'il a vu un lièvre au gîte, et que si monsieur le marquis voulait se donner la peine de le tuer, il lui indiquerait l'endroit.

— Un lièvre! reprit le marquis; je ne vois pas pourquoi je me dérangerais pour aller tuer cette pauvre bête! Allez, laissez-moi tranquille, Job.

M. le marquis de Bar-Castel était plus que jamais d'une humeur massacrante. Job poussa un profond soupir en s'en allant.

— C'est vous qui soupirez ainsi, Job! Pourquoi cela? dit le marquis.

— Parce que je partage votre peine, monsieur le marquis. Ah! il n'y a qu'une chose qui pourra guérir monsieur! ajouta-t-il, comme se parlant à lui-même, et en secouant la tête.

— Vraiment? Et quelle est cette chose, s'il vous plaît, Job?

— Monsieur le marquis ne voudra peut-être pas me croire.

— Parle toujours. Quel est ce remède?

— C'est l'amour, monsieur le marquis.

— L'amour! s'écria-t-il.

— Oui, monsieur le marquis; oui, je voudrais voir monsieur amoureux.

— Parbleu! mon ami Job, tu as là une drôle d'idée!

Le marquis n'en dit pas plus, mais toute mauvaise humeur avait disparu de sa figure, et un demi-sourire s'ébaucha même sur ses lèvres.

Job, heureux de ce changement, se retira tout doucement; mais à peine fermait-il la porte sur lui que le marquis le rappela.

— Job, j'irai tuer le lièvre de Thibault.

— Oui, monsieur le marquis, dit Job tout joyeux.

— Va dire à Thibault de se tenir prêt à m'accompagner, et puis tu reviendras m'habiller; va.

Nous connaissons à peu près au moral M. le marquis de Bar-Castel; donnons une idée de sa personne.

Il avait une belle taille, et était fort bien; ses manières et sa tenue étaient pleines d'une distinction qui n'avait rien d'étudié. Sa tête était particulièrement remarquable par son air fin et noble; sa bouche était charmante, et devait beaucoup gagner quand le sourire venait l'effleurer, ce qui était

malheureusement fort rare. Aussi, était-ce peut-être par coquetterie qu'il taillait toujours sa petite moustache fort courte. Quant à sa mouche, elle était, au contraire, fort longue. Ses yeux étaient bleus, bien fendus, mais presque toujours à demi voilés par les paupières, ce qui donnait à sa physionomie un air de nonchalance très-prononcé; ils étaient dominés par un front haut et découvert. Ses cheveux longs et soyeux étaient rejetés complètement en arrière d'une façon négligée, mais de bon goût, et laissaient les tempes tout-à-fait dégagées, de sorte que, malgré son regard voilé, sa physionomie respirait la franchise et l'intelligence.

Ce qui nuisait un peu à l'ensemble de sa personne, c'était l'habitude qu'il avait de tenir la tête penchée, suite inévitable de l'ennui perpétuel dont il se disait dévoré.

Peu de temps après, M. le marquis était sur la porte de son château; il regarda le ciel, l'horizon, le pavé, et puis se tourna vers l'intérieur en criant:

— Parbleu! Job, vous en faites de belles! Je ne sais vraiment à quoi vous pensez, vous me laissez partir sans me donner mon fusil; croyez-vous que je veuille prendre le lièvre à la course?

Job s'avancant en ce moment vers son maître, tenant un petit plateau sur lequel étaient un verre, une bouteille et un biscuit; il s'arrêta subitement en entendant cette apostrophe.

— Je demande pardon à M. le marquis; réellement, je suis bien étourdi. Thibault! appela-t-il, Thibault! allez chercher le fusil de M. le marquis.

— Ah ça! Job, après qui cours-tu ainsi, avec ton verre et ta bouteille?

— J'ai pensé que M. le marquis ne pouvait pas sortir ainsi sans rien prendre, et qu'un biscuit avec un verre de vin de Malaga lui serait agréable.

— Je n'ai besoin de rien, Job; mais je ne veux pas te refuser, car tu serais assez sot pour en ressentir de la peine.

Job jeta un regard de reconnaissance sur son maître, qui se mit à grignoter un morceau du biscuit; après quoi il prit le verre.

— Verse, Job... Assez, assez... bon! Est-il entêté, ce vieux Job; il a fallu qu'il le remplît.

— Ce vin ne peut faire que du bien à M. le marquis; un vin vieux! Il vient de la cave du digne père de M. le marquis.

— Vrai Dieu, Job, il est excellent! dit ce dernier en faisant claquer sa langue contre son palais et tenant le verre vide à la main.

Puis il ajouta, sans quitter le verre:

— Maintenant, Job, quitte ce plateau, mets le sur cette table et prends la bouteille.

Job obéit.

— Fort bien! Maintenant donne-moi cette bouteille, et prends ce verre.

Job obéit encore machinalement, mais de l'air d'un homme qui ne comprend pas.

résiliation des baux passés, prétendant que, en établissant un cercle musical dans ce local loué, on aurait complètement changé la destination des lieux.

Le tribunal a entendu successivement M^e Desprez pour M. Bussy, demandeur, M^e Roche pour M. Benjamin Robert, et M^e Favre-Gilly pour le Cercle Musical.

Samedi dernier, M. G. Bellin, juge suppléant, et M. F. F..., substitut, ont donné leurs conclusions tendant au renvoi d'instance des défendeurs.

Mais le tribunal, dans son audience de samedi 21 du courant, a considéré l'action du demandeur comme parfaitement justifiée.

En conséquence, il a révisé le bail consenti par M. Bussy à M. Benjamin Robert, et, de plus, ordonné que les lieux loués seraient remis au même et semblable état que ci-devant.

Ce résultat, à peu près inattendu pour ceux au moins qui n'ont pas entendu les plaidoiries, a causé une grande surprise au sein du monde musical.

— M. François, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, a repris, aujourd'hui mardi, son cours interrompu par la tenue des assises.

— On assure qu'une maison importante de Bourges vient de faire faillite après avoir mis en circulation un nombre de billets faux dont le montant s'élève, dit-on, à près de 400,000 fr. Avis en a été donné à MM. les banquiers de Lyon par leurs correspondants de Bourges.

— Nous avons annoncé que la ville de Vienne avait voté une somme de 1,200 f., et la ville de Voiron une somme de 500 francs, pour contribuer au paiement des frais d'études d'un embranchement de chemin de fer entre Grenoble et la ligne de Lyon à Marseille. Aujourd'hui nous enregistrons un nouveau vote du même genre. Le conseil municipal de la ville de Bourgoin, dans sa séance du 11 de ce mois, a mis à la disposition de M. le maire, pour ces frais d'études, une somme de 300 f. (Courrier de Lyon.)

— Le Journal des Travaux publics annonce que la compagnie de l'Union, qui s'était formée pour soumissionner le chemin de fer de Paris à Lyon, vient de se réunir à la compagnie d'Orléans pour le même objet. La base du traité conclu entre les deux compagnies est, non pas la demi-concession définie par la loi de 1842, mais le remboursement à l'état des dépenses déjà faites sur cette ligne et l'entière exécution des travaux qui restent à entreprendre.

— Nous avons parlé souvent des plaintes soulevées par la mauvaise volonté de l'administration du gaz de la Guillotière à se rendre agréable aux habitants de cette commune. Soit par entêtement de la part de celle-ci, soit par antipathie de la part de l'autorité locale, on n'a encore obtenu aucune concession de cette compagnie, malgré les récentes réclamations du conseil municipal.

Il nous est impossible de comprendre que cet état de choses puisse continuer, car il est certain qu'il en résulte à la fois un notable préjudice pour les habitants et un motif de censure pour la longanimité de M. le maire. (Journal de la Guillotière.)

— Depuis plusieurs jours, un grand nombre de basses-cours du quartier des Brotteaux ont été dépeuplés avec une hardiesse incroyable.

Dans plusieurs maisons, les voleurs, qui paraissent connaître parfaitement les localités, ont escaladé les murs et enlevé les lapins et les volailles dans les basses-cours.

— M. Chapuys-Montlaville, député de Saône-et-Loire, malgré l'état de souffrance où il se trouve encore, n'a pas hésité à se mettre en route pour assister à l'ouverture de la session. Il a dû partir le 23, afin d'être au poste du devoir, où s'est déjà rendu avec son exactitude ordinaire, depuis plusieurs semaines, son collègue le général Thiard.

— Le chien enragé qui a mordu mercredi dernier, à Bourg, un grand nombre de chiens, et qui a été poursuivi sur la route de Corgenon, n'a pu être atteint. On l'a perdu de vue près de Neuville-les-Dames. On dit qu'en traversant Corgenon, où il y avait une foire, il a encore mordu plusieurs animaux.

La mairie de Bourg a pris un arrêté pour faire abattre les chiens mordus. Un grand nombre de propriétaires se sont déjà conformés à cette mesure de prudence. Tous les chiens errants dans la ville sans muselière seront abattus ; il a été semé du poison dans les rues.

— Le forage du puits artésien à Bourg, après avoir triomphé de difficultés et d'accidents qu'ont rencontrés le passage de la sonde et le placement des tubes dans un gravier fort dur, a fait ces jours-ci quelques progrès : il est en ce moment parvenu à 41 mètres de profondeur ; après avoir franchi 11 mètres de gravier, la sonde perce maintenant une couche de sable gris-bleu.

— Allons, mon vieux Job, je veux que tu goûtes ce vin, moi ; tends ton verre.

Job, au lieu de tendre son verre, recula d'un pas.

— Ah ça ! est-ce que tu as peur de boire dans ce verre parce que j'y ai bu ?

— Oh ! Monsieur le marquis, pouvez-vous penser... dit-il sans bouger.

— Eh bien ! alors avance.

Le fait est que le pauvre diable était confus de la bonté de son maître ; toute sa figure rayonnait, mais il n'osait avancer, il croyait rêver.

— Comment ! vous, Monsieur le marquis, vous me verseriez, à moi !

— Eh bien ! pourquoi pas, puisque cela me fait plaisir ? Allons, décide-toi, ou tu vas me fatiguer le bras.

Il avança, tendit son verre sans rien dire, mais tous ses traits exprimaient les sentiments qui remplissaient son âme.

— Allons, bois cela à ma santé !

— Que toutes les puissances du ciel veillent toujours sur lui ! dit-il, le regard au ciel et le verre à demi levé.

Puis, baissant son regard sur le verre, il ajouta :

— Puissé-je voir bientôt M. le marquis amoureux d'une belle et noble dame qui l'aime autant qu'il le mérite !

Et il vida le verre d'un trait.

— Mais c'est qu'il tient à ce que je sois amoureux, ce diable de Job ! s'écria le marquis.

Thibaut arriva avec le fusil et prit les devants ; M. le marquis le suivit nonchalamment.

Ils marchèrent un quart d'heure environ ; après quoi Thibaut s'arrêta, montra du doigt un énorme noyer au bord d'un petit vallon, et dit :

— Il est là, monsieur le marquis, au pied de ce noyer.

— Fort bien ! tu peux t'en aller.

Thibaut s'éloigna et continua à marcher seul. Il n'avait pas fait vingt-cinq pas dans la direction indiquée, qu'il ne songeait plus au lièvre. Aussi, quand il vit tout d'un coup cet animal partir de son gîte, le regarda-t-il négligemment s'éloigner sans faire un mouvement, et puis, quand il ne le vit plus :

— Parbleu ! se dit-il, je l'avais complètement oublié.

Il se remit en marche, et il n'y pensa plus. Il traversa le vallon, et se trouva de l'autre côté, sur la lisière d'un parc qui était le sien ; il y pénétra en regardant à droite et à gauche.

— Sur mon honneur, se dit-il, je ne savais pas que mon parc fût aussi beau !

Il marcha assez long-temps, toujours devant lui, et s'écria :

— Mais c'est qu'il est immense. mon parc ! Puisque j'y suis, je veux en voir le bout... Il est fort bien tenu ; j'en ferai compliment à mon régisseur. (La suite à un prochain numéro.)

On avait quelque crainte que la source qui alimente les fontaines de la ville ne fût concentrée et détournée par les travaux. Cette crainte doit être aujourd'hui complètement dissipée puisqu'ils ont dépassé son niveau.

— Mercredi dernier, des marchands de pores qui s'étaient attablés dans l'auberge du sieur Chevalon, à Saint-Etienne-du-Bois, avaient placé sur la table une valise contenant 5,000 fr. en écus. On sait que ces marchands ont toujours avec eux de fortes sommes. Tandis qu'ils devisaient, deux individus en blouse arrivèrent, s'emparèrent de la pesante valise et disparaissent aussitôt. Mais un enfant avait vu le coup, il avertit l'aubergiste, et chacun incontinent de se mettre à la poursuite des audacieux voleurs, qui avaient pris à travers champs et s'étaient enfoncés dans un bois. Un bruit argentin décéla leurs traces : c'étaient des pièces de cinq francs tombant de la sacoche qui avait crevé sans doute par le brusque mouvement des fuyards, à moins que, par un artifice emprunté à la mythologie, ils n'aient voulu retarder ceux qui les poursuivaient en les occupant à ramasser l'argent pièce à pièce. Quoi qu'il en soit, l'un des voleurs fut arrêté, et l'on connut son acolyte ; tous deux habitent, dit-on, Lagneux. Il paraît qu'on a pu recueillir dans le bois plus de 3,000 fr.

— La question de l'étude d'un chemin de fer entre Genève et la France a fait des progrès, mais la détermination du gouvernement nous est encore inconnue.

Le conseil municipal de Mâcon a pris une délibération pour réclamer cette étude et offrir son concours.

Le conseil administratif de la ville de Genève vient de recevoir de M. Droin, banquier et ancien membre de ce conseil, une somme de 1,000 francs pour faire étudier, par voie de concours, le meilleur tracé entre Genève et la France.

Enfin, l'habile entrepreneur de la restauration du pont de Mâcon, M. Vacchia, a, dit-on, demandé l'autorisation de se livrer à ce travail.

Tout en applaudissant vivement à ce zèle, nous pensons que le gouvernement doit revendiquer pour lui-même l'initiative d'une opération de cette importance. Il ne saurait abandonner à des efforts privés une étude pour laquelle tout à la fois la loi lui accorde une allocation et le corps des ponts et chaussées lui offre dans ce pays des ingénieurs connus par leur talent et leur zèle. (Journal de l'An.)

Spectacles du 21 décembre.

GRAND-THÉÂTRE. — L'Acte de Naissance. — La Muette. — CÉLESTINS. — L'Etourneau. — Deux Filles à marier. — Nicaise à Paris. — Les Trois Péchés du Diable.

On nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Voudriez-vous avoir l'obligeance de signaler dans votre journal la manière aussi injuste que préjudiciable aux ouvriers qui est suivie à la Croix-Rousse dans la répartition et la perception de l'impôt personnel et mobilier ?

» Vous savez qu'autrefois l'octroi était affecté au contingent personnel et mobilier de cette commune, et que les ouvriers en étaient exempts, mais que depuis plus d'un an on a établi sur eux la répartition dans la proportion du nombre des métiers de chacun. Sans examiner si cette taxe, due à l'ancienne administration, est bien équitable en elle-même, puisqu'elle frappe des gens qui vivent à peine du produit de leur travail ; si elle est bien conforme à l'esprit de la loi, qui a entendu dispenser les faibles loyers et les ateliers, et enfin si la numération des métiers et le calcul des proportions entre eux ont été faits avec toute l'exactitude désirable, — ce que l'on conteste, car tels et tels qui ont quatre ou cinq métiers ne sont imposés qu'à 2 fr. 75 c., tandis que tels et tels autres, dans des conditions tout-à-fait identiques, le sont à 8 fr. 25 c. ; — sans vous parler non plus des petits moyens dont on colore de pareilles erreurs, comme par exemple de qualifier de propriétaires de pauvres artisans, ce qui est en même temps une ironie et une injure, je n'entends attirer votre attention que sur ce qui arrive à ceux qui ont l'audace de réclamer des réductions. On exige que la demande soit présentée dans les formes avec la quittance de taxe à l'appui ; puis on leur répond que la réclamation n'étant pas admise, ils n'ont plus qu'à se pourvoir en expertise, et que les frais qu'elle occasionnera seront à leur charge, en cas de rejet de tout ou partie de la demande. Or, c'est condamner purement et simplement à la surtaxe tout individu qui, comme moi, n'a ni le temps, ni la capacité, ni l'argent nécessaire pour se faire rendre justice.

» 1^o Pour suivre une procédure en réduction et expertise, il y a une foule de formalités minutieuses à remplir sous peine de nullité ; de sorte que, obligé de prendre un homme d'affaires pour se guider, on est dans le cas de le payer à bons deniers comptants sans avoir plus de garantie contre les nullités ni plus de certitude de succès près de l'administration.

» 2^o Avant d'obtenir une décision du conseil de préfecture, il faut aller de l'homme d'affaires à la mairie, des uns et des autres au sous-préfet, au préfet, au contrôleur, aux répartiteurs, au directeur, et de celui-ci à celui-là ; c'est perdre au moins deux mois de temps, négliger ses affaires, sacrifier, en un mot, bien plus que l'on ne pourrait gagner, le succès fût-il même obtenu.

» 3^o Si l'on veut faire admettre ses réclamations, on doit démontrer l'exagération de sa cotisation et indiquer par conséquent d'autres cotes de comparaison, c'est-à-dire il faut dénoncer d'autres ouvriers imposés par bonheur dans une moindre proportion ; or, c'est leur rendre un mauvais service et faire soi-même acte de mauvais compagnon, ce dont tout le monde n'est pas capable.

» 4^o Enfin, comme les frais d'expertise sont à la charge du réclamant, — et l'on s'arrange toujours pour cela, ne rejette-t-on sa demande que pour 5 centimes, — l'avertissement que l'on a eu l'extrême obligeance de me donner à ce sujet produit l'effet d'un veto absolu ; car qui oserait courir la chance de 40 à 50 fr. de frais pour l'obtention si douteuse d'une réduction de 4 à 5 fr. ? On est donc bien certain que par cette espèce de menace on obtiendra le silence et la surtaxe.

» Ce moyen, qui est immanquable, et qui est employé avec succès dans les évaluations cadastrales, dans les déclarations de mutation par décès, est inqualifiable. L'appelerez-vous avarice, abus d'autorité, déni de justice ? Un ouvrier n'entend rien à tout cela ; mais il n'est que trop positif que nous en sommes tous victimes.

» La Croix Rousse, le 18 décembre 1844.

» Agréez, etc. JEAN-LOUIS GREPPO. »

DÉCOUVERTE ARCHEOLOGIQUE A SAINT-GALMIER.

M. l'abbé J. Roux, inspecteur des monuments de la Loire, vient d'adresser au ministre un rapport concernant une intéressante découverte archéologique récemment faite à Saint-Galmier par un propriétaire de cette ville, M. Forissier.

Nous laisserons parler M. l'abbé J. Roux :

« Il y a bien long-temps déjà que les historiens du Forez ont cherché dans Saint-Galmier l'Aquæ Segestæ de la carte de Peutinger, cette ville gallo-romaine célèbre par ses eaux minérales et ses thermes, vers laquelle se dirigeaient une des quatre grandes voies militaires de la Gaule.

» Assurément la tradition populaire se déclarait en sa faveur ; mais la tradition populaire est quelquefois bien aveugle, lorsqu'elle ne s'appuie pas sur l'étude des faits matériels.

» Lorsque M. Aug. Bernard, soulevant la question statistique des voies romaines du Forez, fit passer celle du Velay à Saint-Galmier, il avait pour lui l'argument de possibilité et de tradition ; seulement on pouvait choisir une autre localité placée dans les mêmes termes, ayant de plus pour elle l'appui des faits matériels.

» Je plaçais donc, sans meilleur avis, l'Aquæ Segestæ à Moind, parce que cette ancienne ville possédait aussi des eaux minérales, parce qu'elle nous montre des débris romains, et qu'elle se trouve à la distance voulue, tandis que Saint-Galmier ne m'offrait qu'une de ces conditions.

» Le système de M. Aug. Bernard vient d'obtenir une chance de succès : la preuve de fait que je réclamaux pour Saint-Galmier est devenue évidente.

» M. Forissier, en faisant miner une portion de terrain circonscrite par la chaussée du pont neuf et le chemin qui conduit à la Fontaine, vient de découvrir une construction gallo-romaine parfaitement appropriée à la dénomination d'Aquæ Segestæ. C'est un grand réservoir en parallélogramme, parfaitement cimenté et revêtu de tous les caractères d'une haute antiquité.

» Il a de longueur 4 mètres 50 centimètres, et de largeur 5 mètres 40 centimètres. Sa profondeur sur deux côtés est de 90 centimètres, et sur les deux autres de 56. Au point de réunion des angles est placé un tore ou colonnette en ciment ayant pour but d'empêcher l'action de l'eau sur les parois. Trois marches de 50 centimètres de large sont inscrites dans l'un des angles, et les deux parois qui partent de chaque côté de ces degrés sont disposées en gradins. Il faut remarquer que la profondeur indiquée pour ce monument n'est point celle de l'état parfait puisqu'il est en ruine.

» L'œil le moins exercé y reconnaît facilement une salle de thermes ou bains publics. Ce réservoir, vu ses dimensions, ne peut être que ce que l'on nomme piscina natalis ou frigida lavatio ; c'était un réservoir d'eau froide dans lequel les hommes robustes se baignaient après le bain chaud, et dont on faisait surtout usage en été. Les gradins qui occupent deux des côtés servaient aux baigneurs pour se jeter dans l'eau.

» Je crois que cette salle faisait partie des thermes du peuple, à en juger par son extrême simplicité : les bains destinés aux grands étaient pavés en marbre ou en mosaïque.

» La couche de ciment n'a guère que 3 centimètres ; elle est formée de chaux vive et de carreaux concassés.

» Ce réservoir a-t-il été placé isolément ? Il est évident que non. Tout auprès se trouvait nécessairement la conserve d'eau qui l'alimentait, les bains chauds dont il n'était que le complément, en un mot les dix ou douze pièces qui composaient ordinairement les bains publics.

» On a trouvé, en déblayant ce réservoir, un amas prodigieux de briques striées dont les parois, excessivement minces, annoncent qu'elles formaient des conduits ; j'y ai reconnu les tuyaux de chaleur qu'on disposait dans les appartements : donc il y a eu des étuves. M. Forissier me raconte que, dans un minage antérieur, il avait trouvé des briques de grande dimension (18 à 22 pouces carrés) ; ces briques formaient les planchers des hypocaustes ou calorifères ; on les posait sur de petits piliers entre lesquels la chaleur pouvait circuler et échauffer le pavé qui surmontait cette espèce de cuve.

» Tout porte à croire qu'on est sur la voie d'une importante découverte. M. Forissier s'intéresse trop à tout ce qui touche de près à l'histoire et à la science pour rester en si beau chemin, et la ville de Saint-Galmier, en déchirant son sol, retrouvera les titres de son antique splendeur. »

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 23 décembre 1844.

NOMBRE D'US. ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DÉBITEURS. PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	3,125	
2,000	500	Société riveraine d'assurances.	500	
2,900	1,800	Banque de Lyon.	4,000	
523	3,000	Bateaux à vapeur.	4,300	
500	4,000	Société lyonnaise des traites.	4,000	
200	3,000	Guandales sur Saône p. l'archevêché.	3,000	
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	8,000	
1,050	500	Compagnie du Rhône.	800	
6,000		Canal de Givors.	525	
2,200	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	4,200	
40,000	500	d'Avignon à Marseille.	952 50	
80,000	500	de Paris à Orléans.	1,163	
72,000	500	de Paris à Rouen.		
400	3,000	de Saint-Etienne à Andrieux.		
356	500	Eclairage par le gaz. Abbeville.	650	
1,000	800	Angers.	460	
500		Avignon.		
1,000	450	Bayonne.		
500	1,000	Besançon.	750	
400	500	Boulogne, Sèvres et Saint-Cloud.	1,153	
500	500	Bourg.	373	
500	1,000	Bourges.	1,100	
500	700	Dijon.	960	
1,500	400	Dole.	530	
450	600	Florence.	363	
1,200		Gènes.	1,000	
1,000		Green-ble.	2,600	
1,000		Guillotière.	1,750	
1,000		Laval.	375	
1,500		Linnoges.	380	
520	3,200	Lyon.	3,300	
1,000	1,000	— nouvelle émission.	3,850	
600	440	Metz.	1,100	
1,000	800	Mézères et Charleville.	675	
400	800	Montpellier.	625	
900	300	Montpellier.	675	
3,300	440	Mulhouse.	350	
600	500	Nevers.	350	
1,000	450	Perpignan.	425	
1,500	800	Reims.	805	
600	750	Rive-de-Gier.	540	
800	750	Saône-et-Loire.	1,350	
1,000	700	Saint-Etienne.	1,500	
1,500		Strasbourg.	1,200	
1,000		Trieste.	295	
5,000	750	Trois villes du Midi.	920	
900	50	Troyes.	920	
1,740	600	Turin.	920	
500	500	Valence.	653	
1,000		Venise.	1,473	
800		Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	17,500	
400	5,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	6,800	
Illimit	5,000	Ateliers de Louve.	780	
Illimit		Compagnie générale.		
1,500		Société civile.	820	
4,000	800	Grangette et Calatte.		900
1,000		Côte-Thiolière.		
1,000		Compagnie générale des Tréfonds.	500	
1,000	1,000	Compagnie des mines des Lites.		
2,500		Compagnie du Villars.	350	
4,500		Ponts.	1,753	
450	1,000	— Sur le Rhône.	2,245	
500	2,000	de la Feuillée.	1,600	
220	2,000	du Palais-de-Justice.	1,508	
1,790	2,000	de l'He-Barbe.		
1,500		de Vaise.	1,468	
240		Omnium.	5,150	
1,790	3,000	Moulin à vapeur de Perrache.		
1,419		Gare de Vaise.	720	
		Terrains de Vaise.		

Nouvelles diverses.

EXÉCUTION DE TSCHÉCH.—On écrit de Berlin, le 14 décembre :

« A la grande surprise de notre capitale, on a vu ce matin affiché à tous les coins de rues un avis du tribunal criminel informant le public que l'ex-bourgmestre Tschéch, condamné à mort pour avoir attenté aux jours de S. M. le roi, a été exécuté à Spandau ce matin.

» L'arrêt de seconde instance, qui portait que le malfaiteur serait traîné sur la claie et périrait sur la roue, a été commué par S. M., qui, dans sa clémence, n'a admis que la décapitation, seul genre de supplice autorisé aujourd'hui. Sous le règne actuel, il ne se fait plus d'exécutions pareilles à Berlin même. On a choisi pour cela une place voisine de la forteresse de Spandau, située à deux milles de Berlin.

» Hier, après midi, deux escadrons du régiment des dragons de la garde en garnison dans nos murs reçurent l'ordre inattendu de se tenir prêts à aller aujourd'hui faire des manœuvres dans les premières heures de la matinée.

» Un de ces escadrons était placé près de la porte de Brandebourg, sur la grande route qui conduit de Charlottenbourg à Spandau; l'autre attendait derrière Charlottenbourg la voiture du condamné pour l'escorter jusqu'à la forteresse. Le commandant de Spandau n'avait été informé que la nuit précédente que l'exécution aurait lieu ce jour-là.

» Hier au soir, l'ecclésiastique attaché à la conciergerie avait eu encore un entretien avec le condamné. On a appris de personnes qui étaient continuellement autour de lui que jusqu'aux derniers moments il avait compté sur sa grâce. Lorsqu'on lui eut fait lecture de sa sentence, il témoigna quelque chagrin de s'être laissé aller à une fausse espérance; il gravit cependant courageusement le terre sur lequel il devait recevoir le coup mortel.

» Ses dernières paroles étaient vouées au souvenir de son épouse, morte depuis plusieurs années, et de sa fille unique, de dix-neuf ans, qu'on a laissée ici entre de bonnes mains. Le bruit court qu'il lui a été permis de faire ses adieux à son père dans le courant de la nuit dernière. Suivant d'autres rapports, sa fille n'est pas même instruite à l'heure qu'il est de l'issue du procès non plus que de l'exécution de la sentence.

—Dimanche dernier, à la nuit, pendant une bourrasque mêlée de neige, la goëlette le *Hero*, qui fait la navigation entre Londres et Amsterdam, en voulant entrer dans le port d'Harwich, a donné sur les bas-fonds d'Andrew et n'a pas tardé à se perdre entièrement. M. Saxly, commandant le navire de garde en ce port, est immédiatement venu à terre, et, à l'aide de plusieurs personnes accourues sur le lieu du sinistre, a cherché à lancer sur le navire des fusées de sauvetage; mais l'obscurité de la nuit, rendant le *Hero* invisible, s'opposait au succès de tous leurs efforts. Alors ils allumèrent des

feux pour indiquer aux naufragés de quel côté se trouvait la côte; aussitôt on entendit au milieu de la tempête la voix d'un de ces malheureux qui criait: « Ne pouvez-vous nous envoyer un canot de sauvetage? »

Mais il n'y en avait pas à terre, et quand même on en aurait eu, l'état de l'atmosphère n'aurait pas permis de s'en servir. Pendant ce temps le navire était mis en pièces, et bientôt l'on vit au milieu des lames le beaupré détaché sur lequel étaient accrochés deux matelots. M. Saxly redoubla d'efforts et parvint alors à les atteindre; l'un d'eux, le mousse, épuisé de froid et de fatigue, abandonna le mât et coula immédiatement; son compagnon, plus heureux, échappa à la mort à l'aide de la ligne que lui avait jetée M. Saxly. On apprit par lui que le navire était monté par six personnes; les cinq autres n'ont pu être sauvées, et le lendemain matin le chargement du navire, consistant en barriques de rhum, est venu à terre poussé par la marée. Les cadavres de ceux qui ont péri n'étaient pas encore retrouvés au moment où ces lignes étaient écrites.

— On lit dans le *Journal de Cherbourg* du 19 :

« On sait que la *Reine-Blanche* doit arriver à Cherbourg vers la fin de décembre ou au commencement de janvier, et qu'elle y doit débarquer l'amiral Dupetit-Thouars.

» Un grand nombre de gardes nationaux et d'autres citoyens ont résolu d'aller à sa rencontre, lorsqu'il entrera dans notre ville, pour lui offrir une couronne de lauriers, en attendant que la France lui présente l'épée d'honneur qu'elle lui a votée.

» A l'apparition de la *Reine-Blanche* dans notre rade, les gardes nationaux ont dessein de se réunir à cet effet sur la place d'Armes en tenue et en sabre. »

Le gérant responsable B. MURAT.

AVIS AU PUBLIC.

Le public est prévenu qu'à dater du 1^{er} janvier 1845, il sera éta-

bli des mesureurs publics des bois, combustibles et charbons sur les ports, quais, rues et places de la ville de Lyon, dont le bureau pour les renseignements sera quai Humbert, n° 5. Ces mesureurs seront porteurs d'une médaille en argent, sur laquelle seront gravés leur numéro, leurs noms et prénoms, et les mots *Mesureur juré de la ville de Lyon, 1845*. MM. les nouveaux fermiers du mesurage invitent MM. les administrateurs de la ville de Lyon, MM. les administrateurs des hospices civil et militaire, ainsi que ceux des communautés et édifices publics, et tout le public en général, de les honorer de leur confiance sur la responsabilité des mesureurs, dont chacun est libre de faire reconnaître ses provisions chez lui en acquittant le droit de mesurage par moitié.

Clyso-pompes, clysoirs, seringues de voyage de tous les systèmes, chez LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, à Lyon. — Même adresse: dépôt général de tous les instruments de chirurgie en gomme élastique, charpie française et anglaise, linge à pansement.

M. PARISET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine et membre du Conseil supérieur de santé du royaume, en rendant compte des bons résultats qu'il a obtenus de l'emploi de la PÂTE pectorale balsamique de REGNAULD AINÉ, pharmacien à Paris, rue Caumartin, 45, terminait ainsi sa déclaration: « C'est sans doute au choix des substances qui la composent, et surtout au mode particulier que M. FRÈRE emploie pour la confectionner, que doit être attribuée sa supériorité manifeste sur les autres pectoraux connus jusqu'à ce jour. » Dépôts, à Lyon, chez MM. André, Boitel, Deschamps et Vernet, pharmaciens.

Au moment où la saison ramène les rhumes et les irritations de poitrine, nous recommandons à nos lecteurs l'usage de la PÂTE pectorale de NARÉ d'ARABIE, dont les bonnes propriétés ont été officiellement constatées par les médecins des hôpitaux de Paris et par un rapport des professeurs de la Faculté de médecine qui ont reconnu sa supériorité sur toutes celles du même genre.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; Bayon, pharmacien, rue Neuve; André, pharmacien, place des Célestins. Prix: 75 c. et 1 f. 25 c. — Sirop de Naré, 2 f.

EN VENTE CHEZ L'AUTEUR,

PLACE DES TERREAUX, N° 5,

Appartement de la Terrasse,

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES,

LA CLEF

DE TOUTES LES

TENUES DE LIVRES,

Seul moyen d'étude sans maître;

PAR M. BERTRAND.

Prix: 5 f.

L'auteur est constamment chez lui le matin jusqu'à onze heures, et de une à cinq heures du soir. (Boîte à l'entresol.)

Nota.—UN GRAND TABLEAU présentant le modèle d'une comptabilité avec tous les registres usités sera donné comme prime aux 100 premiers souscripteurs. (1488)

ÉTRENNES NOUVELLES.

ALBUM DU MAGICIEN DE SALON.

douze jolis tours faciles à exécuter.

S'adresser à l'opticien, place du Collège. (1499)

Etude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, 1.

VENTE JUDICIAIRE.

Le vendredi vingt-sept décembre 1845, à dix heures du matin, sur la place Saint-Jean, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant principalement en commode, garde-robe, buffet, table, chaises, fauteuil, poêle à four, marmite, seau en fer blanc et divers ustensiles de cuisine, échelle, pierre à aiguiser, deux établis de menuisier avec leurs accessoires, scies, divers outils de menuisier, planches en sapin, vieux bois, etc. (4183)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

PROPOSITION D'ÉCHANGE.

On propose d'échanger divers

BEAUX IMMEUBLES DE VILLE

CONTRE DES

IMMEUBLES RURAUX.

S'adresser audit M^e Morand. (10016)

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART.

Un très-bon fonds de lingerie, mercerie et nouveautés, situé dans le quartier des Terreaux.

S'adresser à M. Thimonnier fils, place des Terreaux, n. 11, au 3^{me}, de 8 à 11 heures du matin. (2670)

A VENDRE OU A LOUER.

JOLI ET BON PIANO

EN ACAJOU ET A CINQ OCTAVES ET DEMIE.

Prix: 125 f. — Location: 4 f. par mois et 40 f. pour l'année.

S'adresser cours Bourbon, 2^e escalier, au 3^e, maison des Bains des Deux-Ponts, aux Brotteaux. (1497)

NOUVEAU MAGASIN

DE VINS FINS,

ÉTRANGERS ET FRANÇAIS,

A DES PRIX MODÉRÉS.

On y trouvera un assortiment de vins de Bordeaux en petites caisses de douze bouteilles chaque, de cinq qualités différentes, depuis six mois jusqu'à cinq années.

S'adresser au passage Couderc, 2, et chez M. Charrin, entrepositaire de vins, à Serin. (2659)

MAGNIFIQUE COLLECTION DE PIANOS

de tous genres et des meilleurs facteurs de la capitale.

Cette réunion d'instruments de premier choix permettra aux personnes qui désireraient en faire quelques emplettes de juger du mérite relatif des principaux facteurs de France, et, par conséquent, de fixer leur choix d'une manière certaine.

CETTE COLLECTION SE COMPOSE

D'UN ASSORTIMENT COMPLET DE :

- Pianos à queue, grandissime format, à sept octaves.
- Pianos à queue, petit format, genre d'instrument le plus en faveur, tant à cause du grand volume de son qu'il possède que pour la grande solidité qu'il offre et le peu de différence de prix d'avec les pianos carrés.
- Pianos de luxe pour étrennes et autres.
- Pianos trapèze, dits pianos de salon.
- Pianos carrés.
- Pianos droits à cordes obliques, nouveau système.
- Pianos droits, dits pianinos.

DES FACTEURS SUIVANTS :

Erard, Pleyel, Krieglstein et Plantade, Boisselot, Mercier, Hattenbühler, Faure et Roger, Frost, Rousselot, Brodwolt, etc., etc.

ORGUES.

- Orgues d'église, à tuyaux, de Doblaine et Callinet.
- Orgues-Harmoniums, de Debain, de trois à douze registres.
- Orgues-Mélodiums, d'Alexandre.
- Orgues à deux jeux, double clavier, de Fourneau.

OBJETS D'ÉTRENNES.

GRAND ASSORTIMENT d'ACCORDÉONS, d'ALBUMS pour chant, de Masini, Bérat, Henrion, Latour; d'Albums pour Piano seul, de Lecarpentier, Leduc; le *Mystère du Carnaval*, quadrilles-romans, Herz, Bugmüller, etc.; de casiers à musique; de labourets de pianos, etc.

Chez HOLLER-FEVROT, rue Lafont, 4. (2657)



Beau choix de cachets à sujets, armoiries, devises, chiffres, cartes de visite, claquettes, petits nécessaires, boîtes à cire et à papier pour les élégants articles de la maison MARION de Paris. DURAND, graveur, galerie de l'Argue, 41 et 42. (2675)

PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 51, au 4^{er}, à Lyon. (8865)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Décheuaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

AVIS.

On offre *gratis* dans une maison de campagne, à cinq minutes de la ville, un joli logement à une personne, mariée ou non, sans enfants, pouvant donner de bons renseignements.

S'adresser à M. Berthiot, opticien, quai des Célestins, 48. (1498)

AVIS.

On désire acheter d'occasion une voiture à quatre roues, pour un cheval seul, bien légère, ayant deux places couvertes et siège à volonté, dans le genre des voitures de voyageurs.

S'adresser, dans la journée du 25 courant ou du 26 au plus tard, à M. Charvat, rue du Pélat, 26, au 1^{er} étage. (2676)

MAUX DE NERFS,

Douleurs d'estomac, digestions laborieuses, et tous les maux qui en dépendent,

GUÉRIS

Sans tisanes ni potions, sans purgations, vésicatoires ou sangsues. Brochure in-12, chez l'auteur, médecin-consultant, rue Quatre-Chapeaux, 12.

CONSULTATIONS

De dix heures du matin à trois heures du soir. Cinquante malades qui languissaient depuis des années (le livre indique leurs noms et leur demeure) viennent de recouvrer la santé grâce à notre traitement simple et agréable. (8742)

OBJETS D'ÉTRENNES.

8 AU GRAND 8

Rue Saint-Côme, à Lyon.

Le sieur COQUAIS, fabricant de plaqué première qualité, a l'honneur d'informer le public que l'on trouvera chez lui, comme d'usage, un grand assortiment de nouveaux modèles simples et riches de réchauds, bords de table, porte-carafes, porte-huiliers, soupicières, cafetières, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier;

Plus un assortiment de COUVERTS et autres objets ARGENTÉS à Paris par les procédés de M. de Ruolz.

On trouvera dans ledit établissement du MAILLECHORT en fil et laminé de toute dimension.

On expédie en province et à l'étranger. (7785)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (1496)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon.

NOUVEAU MAGASIN

D'OBJETS

D'ÉTRENNES,

QUAI SAINT-ANTOINE, 20.



Articles plaqués argent, de 1^{re} qualité, tels que réchauds, porte-carafes, soupicières, sucriers, salières, bols, flambeaux, et tout ce qui concerne le service de table et de limonadier, couverts argentés, maillechort, volfram et argentin, d'une solidité et d'un blanc à s'y méprendre avec l'argent, de 1 f. 25 c., 2 f. 25 c., 5 et 7 fr.; cuillères à café assorties; belle collection de bijoux en or et en imitation du plus nouveau goût, à très-bas prix. (7785)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie MACORS, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSRY FILS, Rue Poulailherie, 19.